

Le lien *des*



Josérahbliens



Photo : Yves Lessard

Mot du maire

Bonjour à tous,

Voilà les conditions sont réunies pour enfin faire l'ouverture officielle du bureau et du garage municipal. Inscrivez le 3 juin prochain à votre calendrier, cette inauguration nous permettra également de vous dévoiler l'œuvre d'art reliée à notre projet. Vous trouverez l'invitation officielle à la dernière page de ce bulletin.

Autre chose, une rencontre avec le ministère des Transports a eu lieu le 30 mars dernier, pour nous présenter l'état d'avancement de l'étude de solutions pour le pont. La municipalité, Ville St-Joseph, CIMA+ et le ministère des Transports étaient tous présents pour prendre connaissance de la situation. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, nous travaillons en étroite collaboration avec Ville St-Joseph pour que la suite des choses doit à l'avantage de notre région. C'est un dossier à suivre!

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **14 mars**, le conseil municipal :

- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 262-23 modifiant le règlement de taxation numéro 254-22 relatif à la taxation 2023 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 263-23 concernant les modalités de publication des avis publics ;
- Détermine les coûts relatifs à la location de la Salle du Conseil.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **4 avril**, le conseil municipal :

- Prend connaissance et adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque incendie ;
- Prend connaissance et adopte la *Politique de location de salle* ;
- Mandate un ingénieur pour un projet au Moulin des Fermes relié à une aide financière ;
- Se fait résumer par le maire la rencontre portant sur le résultat de l'étude des solutions pour un nouveau pont.

Recherche préposé(e) à l'entretien ménager

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est présentement à la recherche d'un(e) préposé(e) à l'entretien ménager pour son nouveau bureau municipal. Que vous soyez étudiant(e)s, retraité(e)s, salarié(e)s, vous pouvez poser votre candidature puisque ce poste est offert à temps partiel. Joignez-vous à notre équipe dynamique.

La personne sera appelée à effectuer diverses tâches pour veiller au maintien de la propreté et de la salubrité de notre bureau municipal. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec le bureau municipal par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou par téléphone au 418-397-4772.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **2 mai à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Recherche la plaque commémorative du 200ème

Les membres du conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables aimeraient pouvoir mettre en valeur la plaque commémorative du 200ème qui avait été installée sur le site du Moulin des Fermes. Des installations seront construites en 2023 pour faire connaître l'histoire de ce site enchanteur.

La municipalité est donc présentement à la recherche de cette plaque honorifique qui a été transmise lors de cet événement. Celle-ci serait la pièce maitresse pour mettre en valeur le côté historique du Moulin des Fermes.

Si vous avez des informations sur l'endroit où elle se trouve, veuillez s'il-vous-plaît communiquer avec le bureau municipal. Considérant la valeur historique élevée pour Saint-Joseph-des-Érables, une récompense sera offerte à celui ou celle qui nous permettra de retrouver cette plaque.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration!



Recherche de photos anciennes



Des citoyens ont déjà fait parvenir leurs photos au bureau municipal. Les membres du conseil les remercie pour leur participation et continuent d'amasser vos trouvailles.

Ils ont un profond intérêt à mettre la main sur ces photos anciennes prises dans la municipalité, pour divers projets futurs : affichage dans la salle du conseil, production d'une édition spéciale pour le 85ème anniversaire de la proclamation de la création de Saint-Joseph-des-Érables si le nombre reçu est suffisant, et bien plus encore. Ces photos permettront à tous de pouvoir de se remémorer les gens, les actions et les paysages d'antan. Partagez-nous vos souvenirs et c'est avec plaisir que nous les mettrons en valeur.

Collecte des gros rebuts

La collecte des gros rebuts pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables aura lieu **lundi, le 1er mai** prochain. Assurez-vous de placer vos « objets monstres » au bord de la route la veille de la cueillette et ce à **l'écart des ordures régulières**. Ils ne doivent pas être déposés dans une remorque.

L'objet encombrant ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs). La taille et le poids des encombrants doivent permettre que ceux-ci puissent être manipulés par deux (2) personnes, sans équipement mécanique.

Les objets acceptés dans la collecte sont :

- Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, toilettes, etc. ;
- Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximale de 1,2 m (4 pieds) & morceaux de tourbes et pierre dans un récipient non récupérable d'un poids maximum de 25 kg (55 lbs) ;
- Matériaux ferreux : appareils ménagers vidés de fréon, table et chaises de métal, bouts de fer, fournaises, réservoirs à eau, etc.

Informations sur les écocentres

SITUATION ACTUELLE

Veuillez noter, qu'à partir du 1^{er} juillet 2022 et ce, jusqu'à nouvel ordre, la MRC invite ses citoyens à utiliser les services de ces écocentres suivants :

→ 184, 181e Rue, Beauceville

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 8h00 à 16h00

sduval@matrec.ca

Téléphone : (418) 774-5275

Matériaux acceptés avec frais payables sur place

- Matériaux de construction : 169,95\$/tonne*^{prix pouvant être assujettis à un changement}

N.B. : Pour celui de Beauceville, la MRC ne détient plus d'entente de gratuité pour les citoyens (1^{er} 500kg par année par adresse résidentielle) pour les matériaux de construction et les encombrants. Les résidus domestiques dangereux RDD ne sont plus acceptés.

→ 1825, 95e Rue à Saint-Georges

Téléphone : 1 866 291-1280

Heures d'ouverture :

Période estivale (de mai à octobre)

Du lundi au vendredi 7h30 à 16h30

Samedi 8h00 à 12h00

info@sanifortier.com

Téléphone : 1 866 488-2880

Matériaux acceptés avec frais payables sur place*^{prix pouvant être assujettis à un changement}

- Matériaux de construction, carton, encombrants (matelas, divan, vélo, chaise, jouet) : 133,00\$/tonne (Saint-Georges) 126,50\$/tonne (Thetford Mines)
- Résidus domestiques dangereux (produit chimique, insecticide, diluant à peinture...) : 2,50\$/kilo
- Résidus verts (gazon, feuilles, petites branches) : 75,00\$/tonne

Matériaux acceptés gratuites : Pneu sans jante de moins de 24 pouces, matériel informatique, peinture résidentielle en gallon, huile en gallon, halocarburé (thermopompes, réfrigérateurs, climatiseurs), pile.

Surveillance de la rivière Chaudière

La période de fonte des neiges s'amorce, nous vous rappelons que le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) offre un service gratuit d'abonnement aux alertes de variation du niveau de la rivière Chaudière. Pour adhérer à cet outil pratique, rendez-vous le site internet de la municipalité, www.stjosephdeserables.com. Repérez le menu « **Citoyens** », cliquez sur l'onglet « **Surveillance de la rivière Chaudière** », vous serez automatiquement redirigé sur le site du Système de surveillance de la rivière Chaudière et cliquez sur l'onglet « **Abonnement** ».

En plus du courriel, vous pouvez également y inscrire **un numéro de téléphone cellulaire** auquel vous sera transmis un message texte lors de l'émission d'un avis. Cet outil est un complément essentiel au Système de surveillance de la rivière Chaudière déjà en fonction. L'abonnement est valide pour une période de 6 mois, période à laquelle une nouvelle inscription doit être refaite.

De plus, prochainement, le Service de sécurité incendie et civile de la Ville débutera la surveillance de la *RIVIÈRE CHAUDIÈRE*. De plus, vous pourrez syntoniser la radio *CHEQ FM 101,5* ou vous pourrez visiter notre page Facebook et ainsi suivre l'évolution de l'inondation à Saint-Joseph-de-Beauce, ainsi que dans la région.

L'information concernant le pont de la rivière le Bras n'est pas inscrite sur le site de Surveillance de la rivière Chaudière. Voici une liste avec les niveaux lus à la station de Saint-Joseph correspondant à chacun des endroits où l'eau peut se retrouver sur la chaussée :

- Route Lagueux (Rte 276) : 147.30 mètres
- Pont de la rivière Le Bras : 148.50 mètres
- Des Érables Nord : 148.70 mètres
- Des Érables sud (près du pont) : 149.06 mètres
- Des Érables sud (près de la borne-fontaine sèche) : 149.00 mètres

** Prendre note que les niveaux mentionnés représentent l'état de la rivière Chaudière pour la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables seulement*

Urgence : 9-1-1, en tout temps

Caserne : 418-397-6210

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Facebook : www.facebook.com/stjosephdeserables

Ministère des Transports : <http://www.quebec511.info> ou 1-888-355-0511

Cependant, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire vous aviser que le citoyen est le seul responsable des moyens à prendre pour réduire les incon vénients causés par l'inondation printanière. En cas de besoin, vous pouvez vous procurer pompes et génératrices dans les commerces par exemple :

Mécanique du Palais 418-397-5688

Location de Beauce 418-228-1718

Location d'outillage SML 418-387-2778

Location G. L'Outil Inc. 418-387-4212

Nous vous remercions de votre collaboration, votre sécurité nous tient à cœur.

Location de salle

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous informer qu'elle met désormais la salle du Conseil à la disposition de ses citoyens. Celle-ci sert à satisfaire les besoins municipaux ainsi que ceux de nos citoyens. Cette salle peut accueillir un maximum de 50 personnes. Elle est idéale pour vos événements familiaux, fêtes, rencontres administratives, etc.

Le tarif pour les citoyens est de 100 \$. Vous trouverez les autres tarifs et les règles à suivre pour la location de la salle sur notre site internet dans la section « Citoyens » sous la rubrique « Location de salle ». Pour de plus amples informations ou pour faire une réservation, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par courriel à info@stjosephdeserables.com ou par téléphone au 418-397-4772.





Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 258-23—Règlement relatif au comité de démolition

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le Conseil a adopté le règlement no 258-23—RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ DE DÉMOLITION.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 259-23—Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le Conseil a adopté le règlement no 259-23—RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 260-23—Règlement relatif à l'entretien des bâtiments

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le Conseil a adopté le règlement no 260-23—RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.

Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le règlement no 255-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 218-17 CONCORDANT À L'AMENDEMENT 208-19 DU SADR DE LA MRC BEAUCE-CENTRE.

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 10 janvier 2023.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 janvier 2023.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 23 mars 2023

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.


Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le règlement no 256-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 217-17 CONCORDANT À L'AMENDEMENT 214-20 DU SADR DE LA MRC BEAUCE-CENTRE.

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 10 janvier 2023.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 janvier 2023.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 23 mars 2023

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.


Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ **AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement RM-SQ-06—Règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le Conseil a adopté le règlement no RM-SQ-06—RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.


Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ **AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 262-23 modifiant le règlement de taxation numéro 254-22 relatif à la taxation 2023

Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023, le Conseil a adopté le règlement no 262-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 254-22 RELATIF À LA TAXATION 2023.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.


Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ **AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 263-23 concernant les modalités de publication des avis publics

Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023, le Conseil a adopté le règlement no 263-23 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois d'avril 2023.


Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière

Invitation

Inauguration officielle & dévoilement de l'œuvre d'art

Suivis d'un cocktail dînatoire, samedi le 3 juin 2023



La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous convier à l'inauguration officielle de ses nouveaux locaux, samedi le 3 juin prochain. Le dévoilement de l'œuvre d'art et l'inauguration, prévus en matinée, seront suivis d'un cocktail dînatoire. Lors de cette journée, vous pourrez faire la visite des nouveaux bureaux. Des précisions concernant l'heure exacte vous seront transmises dans le prochain bulletin. Nous espérons vous voir en grand nombre pour cette occasion.

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Guillaume Roy **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment : permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00